

PROJET N°31	Création d'un pôle d'activités regroupant les besoins du territoire sur les volets Santé et Médico-Social
<p><b>Objectif</b></p>	<p>Création d'un pôle d'activités sanitaires et médico-sociales. Ce pôle se matérialiserait par la construction d'une structure regroupant les différents services nécessaires au territoire pour permettre, la prise en charge de la vieillesse, du handicap, des personnes les plus démunies et des populations à risque.</p> <p>Ce pôle est la structure la plus à même de répondre de manière coordonnée, aux besoins du territoire sur les volets Santé et Médico-Social de par l'interaction des différents champs d'activités couverts.</p> <p>Le pôle d'activités regrouperait au sein d'une même structure, les services permettant de couvrir les différents besoins du territoire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la prise en charge de la vieillesse : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 30 lits, dont 10 lits réservés aux personnes handicapées vieillissantes.</li> <li>- une structure de type résidence de services avec 20 studios</li> <li>- un Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)</li> </ul> </li> <li>• Pour la prise en charge du handicap : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un établissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT)</li> <li>- une structure d'accueil de jour autour du handicap (Droit au repos des familles)</li> <li>- des locaux pour l'association des handicapés du Territoire.</li> </ul> </li> <li>• Pour la prise en charge des plus démunis et des populations à risque : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une structure pour les personnes victimes de violences de type centre d'accueil et d'hébergement d'urgence.</li> <li>- un centre de coordination de la prévention, de la nutrition et des activités physiques avec en son sein une structure de prise en charge sur le modèle du planning familial.</li> </ul> </li> <li>• Pour la prise en charge des différents types de populations du territoire de Futuna : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une structure Médico-sociale de type accueil de jour/accueil temporaire dans l'attente d'un transfert vers les structures d'hébergement sur Wallis.</li> </ul> </li> </ul> <p>En complément, la structure permettrait l'accueil du Service Social Territorial ainsi que la mise à disposition de locaux pour les associations en liens avec les différents champs traités.</p> <p>Ce pôle vise à prioriser la mutualisation des compétences et des moyens humains existants ou à venir.</p> <p>Pensé comme un lieu d'échange et de partage, où des événements culturels et communautaires pourront se dérouler, il permettra de faciliter l'intégration ou la réinsertion des différentes populations prises en charges dans la vie du territoire.</p>
<p><b>Contribution au développement durable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction s'effectuera suivant les dernières normes environnementales de construction</li> <li>- Le regroupement des différentes activités sur les volets Santé, Médico-Social en un seul lieu permettra de diminuer les déplacements des populations concernées sur le territoire.</li> <li>- La création de ce pôle permettra à terme la création d'un service de navettes sur la base de véhicule non polluant, pour les personnes âgés ou à mobilité réduite.</li> </ul>

<b>Porteur du projet</b>	La Chefferie/ l'Assemblée Territoriale/ L'Administration Supérieure/ l'Agence de Santé/ La Caisse des Prestations Sociales des îles Wallis et Futuna.						
<b>Échéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de début de réalisation du projet : 2018</li> <li>Date de fin de réalisation du projet : 2022</li> </ul>						
<b>Actions prévues</b>	<p>- Les Assises de l'outre-Mer ont permis de mettre la lumière sur des besoins territoriaux déjà exprimés premièrement, dans le cadre du plan de développement économique et social à long terme des îles Wallis et Futuna de 1979 et deuxièmement dans les conclusions de conférence de santé de 2005.</p> <p>- Les différentes structures pensées dans le cadre de la création du pôle d'activités sanitaires et médico-sociales disposent de porteurs de projet identifiés. La seconde étape vise à définir plus précisément les coûts de construction actuellement estimés et dimensionnés sur la base de référentiels nationaux auxquels une majoration a été appliquée pour tenir compte de la situation insulaire (Guide ANAP de la réglementation et des recommandations relatives à la construction et au fonctionnement technique des établissements de santé (oct. 2005) / ANAP - Repères organisationnels et de dimensionnement en surface en EHPAD (nov. 2016)</p>						
<b>Bénéficiaires finaux</b>	La population des îles Wallis et Futuna						
<b>Cofinancement</b>	La Chefferie (Apport du Foncier) Ministère des Outre-Mer Ministère de la Santé Ministère de l'Education Nationale Administration Supérieure Assemblée Territoriale Fonds Européens L'AFD La Caisse des Prestations Sociales des îles Wallis et Futuna Groupes Mutualistes						
<b>Coût du projet</b>		2018	2019	2020	2021	2022	<b>TOTAL</b>
<b>(Investissement)</b>	<b>Coût en €</b>		5 Millions	10 Millions	10 Millions	2 Millions	<b>27 Millions</b>
<b>Coût de maintenance et entretien du projet</b>		2020	2021	2022	2023	<b>TOTAL</b>	
<b>(Exploitation)</b>	<b>Coût en €</b>	2.7 Millions	3.5 Millions	7.2 Millions	11.6 Millions	<b>24.5 Millions</b>	

## Remarques

Ce projet répond aux aspirations du Territoire tant sur les besoins exprimés dans le cadre des assises des Outre-mer sur les volets Santé et Médico-Sociale que sur la réalisation des orientations évoquées dans le cadre du plan de développement économique et social à long terme des îles Wallis et Futuna de 1979 et les dernières conclusions de la conférence de santé de 2005.

De plus ce projet permettra de combler le retard du territoire sur les différents champs que sont le sanitaire et le médico-social.

Pour rappel Wallis et Futuna dispose actuellement d'une dépense moyenne de santé par habitants de 2700 € (Rapport IEOM 2016) contre une dépense moyenne de Santé par habitants de 2935 € pour les pays de l'OCDE, 3300 € pour la France Métropolitaine et de 3600 € pour le Territoire de Saint Pierre et Miquelon.

De même, le taux d'équipement territorial est inférieur à la moyenne nationale. Pour exemple, le taux d'équipement global pour les enfants souffrant de handicap s'élève à 0 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans, contre 2,8 à La Réunion et 3 en France métropolitaine.

Ce projet structurant pour le territoire permettra de rattraper le retard de ces dernières décennies et apportera une solution à long terme aux problématiques sociétales actuelles ou à venir.

Ce pôle vise à prioriser la mutualisation des compétences et des moyens humains existants ou à venir et à faciliter le développement du lien intergénérationnel.